



## Compte-rendu du conseil d'école du lundi 7 mars 2016

**Représentants de la mairie : Mme Charpenay, adjointe, Ms Grollier Alain et Jacky, adjoints, Mme Reschling, conseillère, Mme Martin, conseillère, Mme Simon, adjointe.**

**Représentants des parents d'élèves : Mmes Bonin, Coudeyre, Fernandez-Merino, Galindo, Jourdain, Orcel, Tison, M.Onillon**

**Enseignantes : Mmes Campo, Danthon, Gagliardini, Jost, Pereira, Pivot-Roussillon, Romet, Giroud, Maiorana**

**DDEN: Mme Menuel**

**Étaient excusés : Mme Dormois, Mme Rideau, Mr Gay, Anne-Laure, Anabelle et Julie (ATSEM)**

### 1. Effectifs pour l'année scolaire prochaine

Les inscriptions des petites sections ont commencé mais ne sont pas terminées. Un questionnaire a été distribué aux familles pour savoir si leurs enfants fréquenteront l'école de Sillans l'année prochaine, tous les questionnaires ne sont pas encore revenus.

Les effectifs sont susceptibles d'être modifiés mais les prévisions pour la rentrée 2016-2017 sont :

Petite section : 20

Moyenne section : 33

Grande section : 18

CP : 22

CE1 : 31

CE2 : 36

CM1 : 37

CM2 : 30

Il y aura donc une fermeture de classe l'année prochaine : avec un effectif total de 225 élèves pour neuf classes, cela représente une moyenne de 25.4 élèves par classe. Beaucoup de niveaux seront doublés, la répartition des élèves ne sera pas évidente pour les enseignantes mais elle sera basée sur des critères objectifs.

Les enfants sont inscrits à l'école à la condition qu'ils soient propres et les enfants n'ayant pas trois ans au 31 décembre 2016 ne seront pas admis à l'école pour l'année scolaire 2016-2017.

### 2. Sécurité

#### a. Sécurité aux abords de l'école

Les parents soulignent le nombre important de voitures aux abords de l'école, et le non-respect des règles du code de la route. Une demande de rappel de l'utilisation du dépose minute est faite à la mairie, car celui-ci est utilisé à 11h30 et 16h30 pour récupérer les enfants à l'école ou à la crèche. Les parents d'élèves suggèrent un panneau "sens interdit" sauf dépose minute 8h30/13h30.

Mme Pivot-Roussillon appelle au respect de la place "pour les handicapés". Une demande à la mairie est faite pour un rappel du respect des règles de stationnement, respect des trottoirs, des limitations de vitesse.

Une demande est faite également au Sitcom de ne pas passer relever les containers déchets recyclables aux heures d'entrée/sortie d'école. Cette demande sera faite par la mairie.

Une proposition symbolique est faite pour faire une journée sans voiture dans le centre du village.

Les parents d'élèves demandent à la mairie si une réflexion est en cours pour la circulation autour de l'école afin de fluidifier le trafic. Celle-ci répond que la circulation a déjà été revue dans ce quartier (sens unique rue de la mairie et rue de la pharmacie) ainsi que la priorité donnée aux voitures arrivant de l'école dans la rue du sillon.

Les parents demandent s'il est possible d'avoir quelqu'un pour faire traverser la rue Ambroise Carrier, qui est une départementale sur laquelle les voitures roulent vite (cinquante ou plus) et ne s'arrêtent que très rarement pour laisser traverser au passage piéton. La mairie n'est pas favorable à cette demande car elle estime que si une personne faisait traverser, il y aurait davantage d'enfants sur les trottoirs de cette rue et que cette situation serait pire. Les élus reconnaissent que les trottoirs rue Ambroise Carrier sont dangereux tout comme les passages piétons.

Une demande est faite pour une zone 30 ou un feu piéton. La mairie n'est favorable ni pour l'un ni pour l'autre : d'une part car la rue est une route départementale et ensuite les élus ont peur que les voitures ne respectent pas ou ne voient pas ce nouveau feu piéton qui n'est actif qu'à certains moments. Les parents d'élèves font remarquer que cette solution est en place dans de nombreuses villes ou routes passantes et que la traversée se fait en toute sécurité. Les parents d'élèves demandent à la mairie d'engager une réflexion pour faire respecter les limitations de vitesse et le respect du passage piéton aux voitures. La mairie souligne que nul n'est censé ignorer et ne pas respecter le code de la route et que seule la gendarmerie pourrait jouer un rôle dans cette histoire. Les parents d'élèves ne sont pas contre l'idée de faire appel à la gendarmerie, ce qui permettrait de sensibiliser les chauffeurs.

## **b. Sécurité dans l'école**

Les parents élus font part des retours qu'ils ont eus au travers des questionnaires qui ont été distribués aux parents d'élèves. Des bagarres ont été évoquées dans l'angle mort autour des toilettes.

Le conseil des enfants propose d'agrandir les toilettes et de faire en sorte que l'entrée soit visible par tous. Les enfants du cycle 3 ont fait une lettre à Monsieur Le Maire avec un plan, pour une ouverture côté cour et non vers le panier de basket. Cela supprimerait le recoin où ils peuvent se cacher. Les locaux des toilettes sont très vieux et n'ont pas fait l'objet de travaux depuis longue date.

La mairie va étudier cette idée et s'engage à faire faire un devis et à faire une réponse aux élèves élus. Madame Simon souligne que la mairie rencontre de gros soucis de budget et, que pour cette année, ces travaux lui paraissent difficilement envisageables.

Le prochain conseil des enfants aura lieu la première semaine d'avril.

Les parents demandent, en attendant les éventuels travaux de toilettes, si quelque chose peut-être fait pour éviter les bagarres dans le recoin. Les enseignantes soulignent que ces bagarres ne remontent pas en conseils de classe. Les enseignantes ont doublé la surveillance (deux enseignantes responsables par cycle) dans la cour pendant la récréation.

D'autre part, les parents ont constaté que le portail côté boîtes aux lettres était ouvert à plusieurs reprises. Mme Pivot-Rousillon n'a pas eu connaissance de cette information et demande à ce que l'équipe enseignante soit avertie au plus vite quand ce fait est constaté. Ce portail n'est à priori ouvert que de manière exceptionnelle.

Un rappel est à faire aussi pour que le portail d'entrée de l'école élémentaire soit fermé pendant les NAP.

Les parents d'élèves demandent si la moquette dans le dortoir des "petits" peut être enlevée au profit d'un autre revêtement de sol. Mme Gagliardini remonte que la moquette est entretenue de manière journalière et que c'est une moquette rase qui prend moins la poussière. Les matelas sont attribués par enfant pour toute l'année. A son avis, le point faible du dortoir est la chaleur quand la température extérieure est élevée car il est situé sous les toits et demande si un ventilateur peut y être installé. Les parents d'élèves font remarquer que le dortoir, et l'école en générale, ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. Madame Gagliardini répond que pour les dortoirs, il est possible, si la situation le nécessite, que soit utilisé le dortoir des moyennes sections (dans la salle de motricité). Madame Pivot-Rousillon répond que l'école s'est toujours adaptée au cas par cas

Compte rendu du conseil d'école du 7 mars 2016  
pour accueillir les enfants en fauteuil roulant (blessure ou autre). La mairie souligne en effet l'âge des bâtiments avec ses nombreuses marches et qui sont difficilement adaptables sur le long terme.

Les parents font remonter que certains élèves d'école maternelle seraient ressortis pour retrouver leur parents dehors. Mme Gagliardini rappelle les règles dans sa classe : l'enfant n'a pas le droit d'aller aux toilettes au moment de l'accueil s'il y a beaucoup de monde dans le couloir. Si des parents ont peur, elle propose d'interdire la possibilité pour les enfants d'aller aux toilettes à ce moment là puisqu'un passage collectif aux toilettes a lieu après l'accueil. Les enseignantes demandent à ce que les parents emmènent leur enfant aux toilettes avant qu'il ne rentre en classe et soulignent que le portail est systématiquement fermé à 8h35. Madame Pivot-Roussillon souligne que la fermeture systématique du portail a eu pour effet un meilleur respect des horaires de l'école.

### **3. Hygiène**

#### **a. Dans l'école**

Les parents élus ont eu beaucoup de retours sur l'absence de savon dans les toilettes de l'école (primaire/maternelle) ainsi que sur la difficulté d'accès au robinet d'eau et au papier toilette en maternelle. Les enfants vont aux toilettes à la demande, mais au retour en classe les enseignantes leur demandent de se laver les mains au lavabo de la classe.

Une demande est faite pour supprimer le torchon qui sert aux enfants pour s'essuyer les mains, pour sa dangerosité et le manque d'hygiène qu'il représente, ainsi que pour baisser le distributeur de papier toilette. La demande a déjà été faite l'année dernière mais la crainte est que les enfants jouent avec le papier. L'équipe enseignante propose de faire des essais papier/savon afin de décider quelle solution est la meilleure. Elle demande également de supprimer les portes d'entrées des toilettes de l'école élémentaire.

La mairie rappelle que les toilettes et locaux des écoles sont lavés tous les jours (4h de ménage par jour en primaire + 6h en maternelle).

#### **b. Aux abords de l'école**

Les parents d'élèves demandent s'il est possible que les abords de l'école soient nettoyés systématiquement le lundi matin avant 8h30. Actuellement, seules les poubelles sont vidées. Les parents et l'équipe enseignante soulignent que des jeunes trainent et font des dégradations : bouteilles cassées, feuilles arrachées, déchets sur la voie publique...

La mairie a bien conscience du problème et a déjà à maintes reprises tenté de discuter avec eux mais en vain. La gendarmerie, déjà sollicitée par la Mairie, juge que ceci n'est pas une priorité et est censée faire des rondes.

Le Wifi de l'école a été sécurisé pour tenter de réduire ce phénomène.

### **4. Conseil d'enfants**

Le conseil des enfants s'est réuni deux fois et a remis deux lettres à Monsieur le Maire :

- Demande des CM2 : Agrandissement des toilettes, demande de porte-manteaux et de miroirs dans les toilettes.
- Demande des CE2/CM1 : Acheter du savon et de quoi s'essuyer les mains.

### **5. PPMS**

Un PPMS est un plan de mise en sûreté en cas de risque majeur (inondation, contact avec un produit dangereux, gaz...). La nouvelle réglementation impose aux écoles de faire différents types d'exercices. Un exercice en cas de séisme a été réalisé au mois de décembre.

La mairie a fourni à l'école du matériel de premier secours et une corne de brume. Un test va être fait pour être

certain que cette sonnerie soit entendue dans toute l'école et un autre exercice (risque chimique) sera fait prochainement.

## **6. Demandes à la mairie**

La liste des petits travaux sera transmise à la mairie par les enseignantes.

Madame Pivot-Roussillon demande s'il est possible de changer l'ordinateur de la direction car celui-ci est obsolète, il fonctionne ainsi que plusieurs autres ordinateurs sous Windows 97. Un changement sur un système d'exploitation plus récent (Win7 ou Win10) a été demandé. Le changement pour des ordinateurs neufs semble envisageable.

## **7. Questions diverses :**

### **a. Communication école**

Dans les questionnaires, les parents d'élèves ont fait remonter le manque d'information en cas de blessure de leur enfant. Madame Pivot-Roussillon a expliqué qu'en cas de blessure ou maladie, les parents étaient contactés par téléphone. Sans réponse de leur part, l'école contacte les personnes présentes sur la liste fournie par les parents en début d'année scolaire. De plus, si les parents souhaitent des informations, il leur est rappelé qu'ils peuvent communiquer avec l'enseignante par l'intermédiaire du cahier de leur enfant.

Les parents soulignent également que le manque d'information en cas d'absence et de remplacement des enseignants est apparu à plusieurs reprises dans les questionnaires. Madame Pivot-Roussillon explique qu'il n'existe pas de règle pour dire si un enseignant absent sera remplacé ou pas que l'information arrive de l'académie au dernier moment. Elle rappelle également que l'école n'a pas le droit de faire une information écrite pour une absence de courte durée prévue. Dans les autres cas, l'école essaie au maximum de diffuser l'information qu'elle a.

Les parents élus souhaitent que les parents d'élèves puissent avoir accès au compte-rendu du conseil d'école et demandent si un affichage ou un rappel de la diffusion du compte rendu (site internet de la mairie) est envisageable. Le compte-rendu, après validation, sera transmis à la mairie pour une diffusion sur le site internet de la commune et un affichage pourra être fait aux abords de l'école.

### **b. NAP**

Les parents élus font remarquer qu'ils ont eu des retours positifs sur la cantine et le traiteur ainsi que sur la garderie. Ils font remarquer que le mail qu'ils avaient fait au mois de janvier concernant la diffusion de DVD pendant les NAP est resté sans réponse. Madame Simon répond qu'elle travaille avec Eliane sur ce sujet actuellement. Il y a maintenant quatre personnes pour les NAP en maternelle, il n'y aura plus de DVD diffusé aux enfants, ils pourront aller dehors, si le temps le permet, pour faire des activités encadrées ou des jeux. Il y aura également des lectures de contes ou du bricolage, du matériel a été acheté.

Pour l'année prochaine, l'organisation des NAP ne devrait pas changer, les intervenants tourneront sur tous les niveaux, primaire et maternelle. Les personnes embauchées en contrats aidés cette année pourront être renouvelées pour l'année scolaire 2016-2017. Les parents élus demandent si l'aide de cinquante euros par enfant (PEDT) a été faite cette année et si elle sera de nouveau demandée l'année prochaine, Madame Simon répond que la commune a bénéficié de cette aide cette année et que si le gouvernement la renouvelle, une demande sera faite. Elle précise également qu'une réunion sur la cantine et les NAP aura lieu prochainement.